

Comment accéder au téléservice « Taxe de séjour à Châlons-agglo » depuis son compte Espace Citoyen

Table des matières

Pour accéder au téléservice « Taxe de séjour à Châlons-Agglo »,	1
Si vous n'avez pas de numéro d'enregistrement.....	2
Si vous avez déjà un numéro d'enregistrement,	2
Déclaration trimestrielle de mes nuitées.....	2
Prélèvement automatique.....	6
Modification de classement.....	8
Mes factures	10
Mes locaux.....	10
Tarifs	11

Pour accéder au téléservice « Taxe de séjour à Châlons-Agglo »,

Vous devez avoir un compte espace citoyen.

1. Si vous avez déjà un compte, rendez-vous directement au point 5.
Si vous ne possédez pas de compte, vous devez saisir dans votre navigateur internet l'adresse suivante : <https://citoyen.chalons-agglo.fr>
2. Cliquez sur le bouton « Créer un compte » (en haut à droite de la page) pour accéder au formulaire de création.
3. Remplissez le formulaire et validez.
4. Votre mot de passe vous sera envoyé par courriel à l'adresse email que vous avez saisie (si vous n'avez pas reçu le courriel, vérifiez dans les courriels indésirables).
5. Connectez-vous à votre espace citoyen
6. Accédez au téléservice « Taxe de séjour à Châlons-Agglo » (cliquez sur le bouton Taxe de séjour présent sur la droite dans la partie « Mes services »)

Taxe de séjour à Châlons-agglo

Si vous n'avez pas de numéro d'enregistrement.

- Vous n'avez jamais déclaré de recettes de taxe de séjour pour le local en question : **Cliquez sur « J'enregistre un nouveau local »** pour créer votre local, qui sera associé à votre compte Espace Citoyen, **puis allez directement au point 9.**
- Vous avez déjà déclaré des recettes de taxe de séjour pour ce local : **Contactez la Direction Sport-Culture-Tourisme de Châlons Agglo**, qui vous communiquera votre n° d'enregistrement et votre code d'activation. **Cliquez sur « J'associe un numéro d'enregistrement » puis saisissez votre numéro d'enregistrement et votre code d'activation** qui vous a été fourni par la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne

Si vous avez déjà un numéro d'enregistrement, Allez directement au point 7.

7. Le téléservice « Taxe de séjour à Châlons-Agglo » vous permet :

- De déclarer trimestriellement vos nuitées (10)
- De passer au prélèvement automatique pour le paiement de vos factures (11)
- De mettre à jour le classement de votre local (12)
- De visualiser / payer vos factures (13)
- De visualiser vos locaux (14)
- De visualiser les tarifs et de calculer le montant à percevoir (15)

Déclaration trimestrielle de mes nuitées

Tous les trimestres vous devez déclarer le montant perçu de la taxe de séjour, pour cela cliquez sur « Je déclare mes nuitées »

TÉLÉSERVICE
Taxe de séjour à Châlons-Agglo

- J'associe un numéro d'enregistrement
- J'enregistre un nouveau local
- Je déclare mes nuitées**
- Je demande le prélèvement automatique
- Je modifie mon classement
- Mes factures
- Mes locaux
- Tarifs

1 LOCAL :
5110860g30010 | test, place du maréchal foch 51000 chalons-en-champagne

2 → **JE DÉCLARE MES NUITÉES**
en ligne

Déclaration
Vous souhaitez déclarer les nuitées que vous avez perçues.

Déclarer pour le 1er trimestre 2020

3 → **HISTORIQUE**
de vos déclarations

Vous n'avez pas de demande associée à votre local

Vous avez sur cette page :

1. Le local sur lequel vous allez faire votre demande
2. Les actions que vous pouvez faire
3. L'historique de vos déclarations (celles des précédents trimestres).

Cliquez sur « Déclarer pour le ... »

TÉLÉSERVICE
Taxe de séjour à Châlons-agglo

J'associe un numéro d'enregistrement
J'enregistre un nouveau local
Je déclare mes nuitées
Je demande le prélèvement automatique
Je modifie mon classement
Mes factures
Mes locaux
Tarifs

DÉCLARATION DES NUITÉES DU 1ER TRIMESTRE 2020
renseignez les champs ci-dessous

Si vous avez pendant le 1er trimestre 2020 changé de classement vous devez faire deux déclarations.

Local
1 5110868930010 : TEST
Place du Maréchal Foch 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

2 DEMANDEUR ▼

3 LOCAL ▼

4 NUITÉES ▼

Valider Annuler

Vous avez sur cette page :

1. Le local sur lequel vous allez faire votre demande
2. Un bloc « DEMANDEUR » qui s'ouvre en cliquant sur la flèche à droite.
3. Un bloc « LOCAL » qui s'ouvre en cliquant sur la flèche à droite.
4. Un bloc « NUITÉES » s'ouvre en cliquant sur la flèche à droite.

Le bloc « DEMANDEUR » contient les informations de votre compte Espace Citoyen, vous avez la possibilité de modifier ces informations en cliquant sur « Modifier mes informations » (1) si celles-ci sont incorrectes ou ne sont pas à jour.

Nous vous conseillons de saisir au moins un numéro de téléphone, cela nous permettra de vous joindre en cas de besoin sur votre demande.

TÉLÉSERVICE
Taxe de séjour à Châlons-agglo

J'associe un numéro d'enregistrement
J'enregistre un nouveau local
Je déclare mes nuitées
Je demande le prélèvement automatique
Je modifie mon classement
Mes factures
Mes locaux
Tarifs

DÉCLARATION DES NUITÉES DU 1ER TRIMESTRE 2020
renseignez les champs ci-dessous

Si vous avez pendant le 1er trimestre 2020 changé de classement vous devez faire deux déclarations.

Local
5110868930010 : TEST
Place du Maréchal Foch 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

DEMANDEUR ▲

Civilité
M.

Nom
TEST

Prénom
Test

Courriel
taxesejourtest@test.fr

Tél. fixe

Tél. mobile
0600000000

1 Modifier mes informations

LOCAL ▼

Le bloc « LOCAL » contient l'ensemble des informations de votre local, si vous vous rendez compte au moment de la déclaration que votre classement n'est pas à jour vous avez la possibilité de le modifier en cliquant sur « Modifier le classement » (1).

TÉLÉSERVICE

Taxe de séjour à Châlons-agglo

- J'associe un numéro d'enregistrement
- J'enregistre un nouveau local
- Je déclare mes nuitées
- Je demande le prélèvement automatique
- Je modifie mon classement
- Mes factures
- Mes locaux
- Tarifs

→ DÉCLARATION DES NUITÉES DU 1ER TRIMESTRE 2020
remplissez les champs ci-dessous

Si vous avez pendant le 1er trimestre 2020 changé de classement vous devez faire deux déclarations.

Local
5110868930010 : TEST
Place du Maréchal Foch 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

DEMANDEUR ▼

LOCAL ▲

Adresse
Place du Maréchal Foch
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Classement
1 étoile du 03/04/2020

Ce local n'est pas ma résidence principale

Nombre de pièces
0

N° d'enregistrement du local
5110868930010

1 Modifier le classement

Nombre de lits
0

NUITÉES ▼

Le bloc « NUITÉES » contient l'ensemble des informations concernant la Taxe de séjour :

- Nombre de personnes exonérées : **Saisir le nombre de personnes exonérées** pendant la période, la liste des personnes exonérées est présente dans le bouton d'aide
- Nombre de personnes hébergées : **Saisir le nombre de personnes total moins le nombre de personnes exonérées.**
- Nombre de nuitées : correspond au cumul journalier du nombre de personnes hébergées multiplié par le nombre de nuits : **Saisir le nombre de nuitées.**
Pour vous aider, vous pouvez utiliser le registre de taxe de séjour mis à votre disposition pour les [hébergements non classés](#) ou les [hébergements classés](#), remplir les informations demandées et reporter les totaux inscrits dans les colonnes de droite.
- Tarif / nuit / personne : **Saisir le tarif de la taxe de séjour** que vous appliquez dans votre local, cela ne concerne que les locaux classés.
- Total : **Saisir le montant total que vous avez perçu.**
- Registre de taxe séjour : **Sélectionnez votre registre au format dématérialisé (PDF ou JPG), ce registre est obligatoire pour les locaux non classés.**

Une fois l'ensemble des informations vérifiées et saisies, **cliquez sur « Valider »**, votre demande est automatiquement transmise au service qui se chargera du traitement de celle-ci.

ATTENTION :

Vous devez faire une déclaration même si vous n'avez enregistré aucune nuitée et que votre déclaration est à zéro.

Si vous passez par une plateforme de location touristique (Booking / Air BnB...) : vous devez saisir une déclaration en indiquant le nombre de nuitées mais en indiquant un total de recette de taxe à zéro + précisez dans « Observations » par la ou les plateforme(s) sur laquelle/lesquelles figure(nt) votre local.

Si pendant le trimestre vous avez changé de classement, vous devez faire deux déclarations, une pour chaque tarif, pour cela cliquez sur « Je déclare une seconde fois pour le ... »

Vous recevrez un mail une fois la demande traitée, vous avez la possibilité de suivre vos demandes via l'historique des demandes.

1. Période de la déclaration
2. Date à laquelle vous avez fait votre déclaration
3. Date de la réponse du service de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne
4. Etat de votre demande :
 - En cours, votre demande a été transmise au service
 - Validée, votre demande a été traitée
 - Refusée, votre demande a été traitée et est incorrecte, vous devez y apporter des modifications
 - Annulée, votre demande a été traitée et a été annulée.
5. Visualiser/Modifier votre demande
6. Visualiser le mail de réponse, si jamais vous n'avez pas reçu le mail de réponse, vous avez la possibilité de le visualiser ici.

TÉLÉSERVICE

Taxe de séjour à Châlons-agglo

- J'associe un numéro d'enregistrement
- J'enregistre un nouveau local
- Je déclare mes nuitées**
- Je demande le prélèvement automatique
- Je modifie mon classement
- Mes factures
- Mes locaux
- Tarifs

LOCAL :
5110868930010 | test, place du maréchal foch 51000 chalons-en-champagne

→ JE DÉCLARE MES NUITÉES
en ligne

Déclaration
Vous souhaitez déclarer les nuitées que vous avez perçues.
Si vous avez pendant le 1er trimestre 2020 changé de classement vous devez faire deux déclarations.
Déclarer une seconde fois pour le 1er trimestre 2020

→ HISTORIQUE
de vos déclarations

TYPE DE DÉMARCHE	PÉRIODE	DATE	DATE DE LA RÉPONSE	ETAT		RÉPONSE
Nuitées	1er trimestre 2020	03/04/2020	03/04/2020	Validée		

Prélèvement automatique

Pour faciliter le paiement de vos factures, vous avez la possibilité de demander le prélèvement automatique, vous serez une fois la facture émise automatiquement prélevé sur votre compte.

Pour cela **cliquez sur « Je demande le prélèvement automatique »**

Vous arrivez sur cette page :

1. Le local sur lequel vous allez faire votre demande
2. Les actions que vous pouvez faire
3. L'historique de vos demandes.

TÉLÉSERVICE

Taxe de séjour à Châlons-agglo

- J'associe un numéro d'enregistrement
- J'enregistre un nouveau local
- Je déclare mes nuitées
- Je demande le prélèvement automatique**
- Je modifie mon classement
- Mes factures
- Mes locaux
- Tarifs

1 **LOCAL :**
5110868930010 | test, place du maréchal foch 51000 chalons-en-champagne

→ JE DEMANDE LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE
en ligne

Prélèvement automatique
2 Vous souhaitez souscrire au prélèvement automatique ou modifier vos coordonnées bancaires pour le paiement de vos factures.
Prélèvement

3 **→ HISTORIQUE**
de vos demandes de prélèvement automatique

Vous n'avez pas de demande associée à votre local

Cliquez sur « Prélèvement »

1. Local sur lequel vous faites la demande
2. Le bloc « Identité du demandeur » contient les informations de votre compte Espace Citoyen, vous avez la possibilité de modifier ces informations en cliquant sur « Modifier mes informations » si celles-ci sont incorrectes ou ne sont plus à jour.
Nous vous conseillons de saisir au moins un numéro de téléphone, cela nous permettra de vous joindre en cas de besoin sur votre demande.
- 3. Sélectionnez votre IBAN au format PDF ou JPG**

TÉLÉSERVICE
Taxe de séjour à Châlons-agglo

- J'associe un numéro d'enregistrement
- J'enregistre un nouveau local
- Je déclare mes nuitées
- Je demande le prélèvement automatique**
- Je modifie mon classement
- Mes factures
- Mes locaux
- Tarifs

SOUSCRIRE AU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

renseignez les champs ci-dessous

Local

1 5110868930010 : TEST
Place du Maréchal Foch 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

IBAN

3 Aucun fichier sélectionné.

Observations

En souscrivant au prélèvement automatique, vous autorisez la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte.

Identité du demandeur

2 **Civilité :** M.
Nom : TEST
Prénom : Test
Courriel : taxesejourtest@test.fr
Tél. fixe :
Tél. mobile : 0600000000

Cliquez sur l'icône  pour obtenir des informations sur le champ de formulaire à renseigner.

Légende

-  Champ obligatoire
-  Champ obligatoire validé
-  Champ obligatoire erroné

Une fois l'ensemble des informations vérifiées et saisies, **cliquez sur « Valider »**, votre demande est automatiquement transmise au service qui se chargera du traitement de celle-ci.

Vous recevrez un mail une fois la demande traitée, vous avez la possibilité, via l'historique des demandes de :

1. Date à laquelle vous avez fait votre demande
2. Date de la réponse du service de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne
3. Etat de votre demande :
 - En cours, votre demande a été transmise au service
 - Validée, votre demande a été traitée, vous allez recevoir votre facture
 - Refusée, votre demande a été traitée et est incorrecte, vous devez y apporter des modifications
 - Annulée, votre demande a été traitée et a été annulée.
4. Visualiser/Modifier votre demande
5. Visualiser le mail de réponse, si jamais vous n'avez pas reçu le mail de réponse, vous avez la possibilité de le visualiser ici.

TÉLÉSERVICE
Taxe de séjour à Châlons-agglo

- J'associe un numéro d'enregistrement
- J'enregistre un nouveau local
- Je déclare mes nuitées
- Je demande le prélèvement automatique**
- Je modifie mon classement
- Mes factures
- Mes locaux
- Tarifs

LOCAL :
5110868930010 | test, place du maréchal foch 51000 chalons-en-champagne

JE DEMANDE LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE
en ligne

Prélèvement automatique

Vous souhaitez souscrire au prélèvement automatique ou modifier vos coordonnées bancaires pour le paiement de vos factures.

HISTORIQUE
de vos demandes de prélèvement automatique

TYPE DE DÉMARCHE	DATE	DATE DE LA RÉPONSE	ETAT		RÉPONSE
Prélèvement automatique	03/04/2020		En cours		

Modification de classement

Si vous avez changé de classement vous devez mettre à jour vos informations sur l'Espace Citoyen.

Pour cela **cliquez sur « Je modifie mon classement »**

Vous arrivez sur cette page :

1. Le local sur lequel vous allez faire votre demande
2. Les actions que vous pouvez faire
3. L'historique de vos demandes.

The screenshot shows the 'TÉLÉSERVICE' menu on the left with 'Je modifie mon classement' highlighted in pink. On the right, the 'LOCAL' page is displayed with the following elements:

- 1 LOCAL :** 5110868g30010 | test, place du maréchal foch 51000 chalons-en-champagne
- 2** **JE MODIFIE MON CLASSEMENT** en ligne
- 2** **Classement**
Vous souhaitez modifier le classement de votre local.
Classement
- 3** **HISTORIQUE** de vos demandes de changement de classement
Vous n'avez pas de demande associée à votre local.

Cliquez sur « Classement »

1. Local sur lequel vous faites la demande
2. Le bloc « Identité du demandeur » contient les informations de votre compte Espace Citoyen, vous avez la possibilité de modifier ces informations en cliquant sur « Modifier mes informations » si celles-ci sont incorrectes ou ne sont plus à jour.
Nous vous conseillons de saisir au moins un numéro de téléphone, cela nous permettra de vous joindre en cas de besoin sur votre demande.
3. **Sélectionnez votre nouveau classement**, il doit être différent du précédent classement.
4. **Sélectionnez un justificatif au format PDF ou JPG**

The screenshot shows the 'MODIFICATION DU CLASSEMENT' form with the following fields and actions:

- 1** **Local**
5110868g30010 : TEST
Place du Maréchal Foch 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
- 3** **Classement**
1 étoile
- 4** **Justificatif**
Parcourir... Aucun fichier sélectionné.
- Observations**
- 2** **Identité du demandeur**
Civilité : M.
Nom : TEST
Prénom : Test
Courriel : taxesejourtest@test.fr
Tél. fixe :
Tél. mobile : 0600000000
Modifier mes informations

Cliquez sur l'icône pour obtenir des informations sur le champ de formulaire à renseigner.

Légende

- Champ obligatoire
- Champ obligatoire validé
- Champ obligatoire erroné

Valider **Annuler**

Une fois l'ensemble des informations vérifiées et saisies, **cliquez sur « Valider »**, votre demande est automatiquement transmise au service qui se chargera du traitement de celle-ci.

Vous recevrez un mail une fois la demande traitée, vous avez la possibilité, via l'historique des demandes de :

1. Date à laquelle vous avez fait votre demande
2. Date de la réponse du service de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne
3. Etat de votre demande :
 - En cours, votre demande a été transmise au service
 - Validée, votre demande a été traitée.
 - Refusée, votre demande a été traitée et est incorrecte, vous devez y apporter des modifications
 - Annulée, votre demande a été traitée et a été annulée.
4. Visualiser/Modifier votre demande
5. Visualiser le mail de réponse, si jamais vous n'avez pas reçu le mail de réponse, vous avez la possibilité de le visualiser ici.

TÉLÉSERVICE
Taxe de séjour à Châlons-agglo

- J'associe un numéro d'enregistrement
- J'enregistre un nouveau local
- Je déclare mes nuitées
- Je demande le prélèvement automatique
- Je modifie mon classement**
- Mes factures
- Mes locaux
- Tarifs

LOCAL :
5110860g30010 | test, place du maréchal foch 51000 chalons-en-champagne

→ JE MODIFIE MON CLASSEMENT
en ligne

Classement
Vous souhaitez modifier le classement de votre local.
[Classement](#)

→ HISTORIQUE
de vos demandes de changement de classement

TYPE DE DÉMARCHE	DATE	DATE DE LA RÉPONSE	ETAT		RÉPONSE
Modification du classement	03/04/2020		En cours		

Mes factures

Vous avez la possibilité de visualiser et de payer vos factures, pour cela cliquez sur « Mes factures »

Vous arrivez sur cette page :

1. Le numéro de votre facture
2. La période de la déclaration facturée
3. Le montant de la facture
4. L'état de votre facture, c'est à cet endroit que vous pouvez payer votre facture.

Vous avez 30 jours à partir de la mise en ligne de la facture pour la payer soit par carte bancaire, soit par prélèvement unitaire.

5. Visualiser le duplicata de votre facture.

TÉLÉSERVICE
Taxe de séjour à Châlons-agglo

J'associe un numéro d'enregistrement
J'enregistre un nouveau local
Je déclare mes nuitées
Je demande le prélèvement automatique
Je modifie mon classement
Mes factures
Mes locaux
Tarifs

LOCAL :
5110868930010 | test, place du maréchal foch 51000 chalons-en-champagne

MES FACTURES
associées à ce local

Année
Toutes

Rechercher

NUMÉRO	PÉRIODE	MONTANT	PAIEMENT	
5110868930010	4 Trimestre 2019	127,20 €	Paiement effectué.	
5110868930010	3 Trimestre 2019	315,60 €	Paiement effectué.	
5110868930010	2 Trimestre 2019	229,80 €	Paiement effectué.	
5110868930010	1 Trimestre 2019	70,20 €	Paiement effectué.	

Affichage par : 10 25 50 Tous

4 éléments

Mes locaux

Vous avez la possibilité de visualiser les locaux que vous avez associés à votre compte Espace Citoyen pour cela cliquez sur « Mes Locaux »

Vous arrivez sur cette page :

TÉLÉSERVICE
Taxe de séjour à Châlons-agglo

J'associe un numéro d'enregistrement
J'enregistre un nouveau local
Je déclare mes nuitées
Je demande le prélèvement automatique
Je modifie mon classement
Mes factures
Mes locaux
Tarifs

TEST

Adresse
Place du Maréchal Foch
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

N° d'enregistrement du local
5110868930010
Ce numéro qui vous a été fourni par la communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne doit impérativement apparaître sur vos annonces publiées sur les sites de réservations (Airbnb, Booking, gîtes de france, ...)

Classement
1 étoile du 03/04/2020 **1** [Modifier le classement](#)

Ce local n'est pas ma résidence principale

Nombre de pièces
0

Nombre de lits
0

Si vous voyez que votre classement n'est pas à jour, vous pouvez le modifier en cliquant sur « **Modifier le classement** » (1).

Tarifs

Vous pouvez visualiser les tarifs applicables de la taxe de séjour et calculer le montant que vous devez percevoir, pour cela cliquez sur « Tarifs ».

Vous arrivez sur cette page :

Pour calculer le montant à percevoir **pour les locaux classés** :

1. **Sélectionnez un tarif** dans la liste
2. **Saisissez le nombre de nuits et le nombre de personnes non exonérées**, la liste des personnes exonérées est disponible via le bouton d'aide 
3. Le montant calculé est affiché.

TÉLÉSERVICE
Taxe de séjour à Châlons-agglo

J'associe un numéro d'enregistrement

J'enregistre un nouveau local

Je déclare mes nuitées

Je demande le prélèvement automatique

Je modifie mon classement

Mes factures

Mes locaux

Tarifs

TARIFS
applicables au 1 janvier 2020

CATÉGORIES D'HÉBERGEMENT	TARIFS PAR PERSONNE ET PAR NUITÉE 2020
<input checked="" type="radio"/> Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme, gîtes 5 étoiles et plus - 5 épis - 4 clés	1.80 €
<input type="radio"/> Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme, gîtes 4 étoiles - 4 épis	1.30 €
<input type="radio"/> Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme, gîtes 3 étoiles - 3 épis - 3 clés	1.10 €
<input type="radio"/> Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme, gîtes 2 étoiles - 2 épis - 2 clés	0.80 €
1 <input type="radio"/> Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme, gîtes 1 étoile - 1 épi - 1 clé	0.60 €
<input type="radio"/> Chambres d'Hôtes	0.60 €
<input type="radio"/> Terrain de camping et de caravanning 3 et 4 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, Emplacements dans des aires de camping-cars	0.50 €
<input type="radio"/> Terrain de camping et de caravanning 1 et 2 étoiles et tout autre hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, Emplacements dans des aires de camping-cars, Halte nautique sans capitainerie	0.20 €
<input type="radio"/> Auberge de jeunesse	0.30 €
<input type="radio"/> Relais nautiques fluviaux (avec capitainerie)	0.50 €



HÉBERGEMENT	TAUX	PLAFOND / NUITÉE / PERSONNE
<input type="radio"/> Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	5%	1.80 €

SIMULATEUR
sélectionnez un tarif ou un taux dans la liste ci-dessus et saisissez les informations ci-dessous.

2 Nombre de nuits  Nombre de personnes non exonérées 

Résultat de votre simulation :

3 Le montant de la taxe de séjour à percevoir est de **1,80 €**

Pour calculer le montant à percevoir **pour les locaux non classés** :

1. **Sélectionnez le tarif** pour les hébergements sans classement.
2. **Saisissez le tarif Hors Taxe d'une nuit dans la chambre, le nombre total de personne (exonérées et non exonérées), le nombre de nuits et le nombre de personnes non exonérées**, la liste des personnes exonérées est disponible via le bouton d'aide 
3. Le montant calculé est affiché

Taxe de séjour à Châlons-agglo

- J'associe un numéro d'enregistrement
- J'enregistre un nouveau local
- Je déclare mes nuitées
- Je demande le prélèvement automatique
- Je modifie mon classement
- Mes factures
- Mes locaux
- Tarifs

CATÉGORIES D'HÉBERGEMENT		TARIFS PAR PERSONNE ET PAR NUITÉE 2020
<input type="radio"/>	Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme, gîtes 5 étoiles et plus - 5 épis - 4 clés	1.80 €
<input type="radio"/>	Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme, gîtes 4 étoiles - 4 épis	1.30 €
<input type="radio"/>	Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme, gîtes 3 étoiles - 3 épis - 3 clés	1.10 €
<input type="radio"/>	Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme, gîtes 2 étoiles - 2 épis - 2 clés	0.80 €
<input type="radio"/>	Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme, gîtes 1 étoile - 1 épi - 1 clé	0.60 €
<input type="radio"/>	Chambres d'Hôtes	0.60 €
<input type="radio"/>	Terrain de camping et de caravanning 3 et 4 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, Emplacements dans des aires de camping-cars	0.50 €
<input type="radio"/>	Terrain de camping et de caravanning 1 et 2 étoiles et tout autre hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, Emplacements dans des aires de camping-cars, Halte nautique sans capitainerie	0.20 €
<input type="radio"/>	Auberge de jeunesse	0.30 €
<input type="radio"/>	Relais nautiques fluviaux (avec capitainerie)	0.50 €

HÉBERGEMENT	TAUX	PLAFOND / NUITÉE / PERSONNE
<input type="radio"/> Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	5 %	1.80 €

1

SIMULATEUR

sélectionnez un tarif ou un taux dans la liste ci-dessus et saisissez les informations ci-dessous.

* Tarif de la nuit HT 🔍 30	* Nombre d'occupants 🔍 1
* Nombre de nuits 🔍 1	* Nombre de personnes non exonérées 🔍 1

2

Résultat de votre simulation :

3 Le montant de la taxe de séjour à percevoir est de **1.50 €**